**Modèle de courrier « Espèces protégées »**

*A envoyer à :* *enquete-publique-plui-capf@mail.registre-numerique.fr* *Vous recevrez ensuite un mail « Validation du dépôt de votre contribution… » Pensez à l’ouvrir et à bien valider pour que votre avis soit pris en compte !*

Pour adapter ce courrier, vous pouvez, en plus de vos observations personnelles, vous appuyer sur la rubrique « Espèces protégées » sur le site monptitbois.com.

Dans ce courrier, nous vous proposons de :

* Relever que les espèces protégées ne sont pas prises en compte dans le PLUi
* Dénoncer les projets de construction sur les réservoirs de biodiversité, les trames et les espaces naturels où ces espèces se déplacent, vivent et se reproduisent ; ces espaces ont été répertoriés sur la carte de Touche pas à mon p’tit bois
* Soutenir l’analyse et les propositions de l’association

Madame la Présidente de la Commission d’Enquête, Madame et Monsieur les Commissaires,

Dans le cadre de l'enquête publique, je m’étonne qu’aucune référence ne soit faite aux espèces protégées qui sont nombreuses à Bois-le-Roi d’après l’Atlas de la Biodiversité réalisé entre 2021 et 2023.

Il y est écrit en effet : “*Plusieurs espèces présentant un statut de protection national ou régional ont été observées sur le territoire communal :*

*63 espèces d’oiseaux sont concernées par un statut de protection (2021-2023).*

*8 espèces d’insectes notées au cours des trois années bénéficient d’un statut de protection*

*régional.*

*4 espèces de reptiles.*

 *3 amphibiens*

*3 espèces de poissons contactées (2021-2023) sont concernées par un statut de protection national*

*16 espèces de mammifères (incluant les chiroptères) sont protégées à l’échelle nationale.”*

Pourtant, il y a des projets de grande ampleur dans TOUS les « réservoirs de biodiversité » comme, par exemple, sur la base de loisirs qui rassemble énormément d’espèces, dans la zone de Foucherolles, à l’Ile Saint Pierre, dans le bois des Viarons (dont une part importante est destinée à l’équipement public), en bord de Seine, quai Olivier Metra, sur les mares de la résidence Chantemerle, etc.

Il n’y a aucune proposition de préservation des habitats, aucune allusion dans les règlements à la nécessité de protéger certaines zones de reproduction suivant les espèces.

Pourtant, la commune, située entre Seine et forêt, a la responsabilité **des habitats** d’au moins 25 espèces patrimoniales dont certaines classées « quasi-menacées », « vulnérables » ou carrément « en danger ». A titre d’exemple : la laîche appauvrie (flore), le Serin Cini ou l’Autour des palombes (oiseaux), la pipistrelle commune (chauve-souris), l’Azuré bleu Céleste (papillon), le grand capricorne (insecte)*..*. Une multitude d’espèces plus ordinaires mais en déclin et protégés vivent aussi sur la commune : écureuil roux, hérisson, crapaud commun, lézard des muraille, verdier, bouvreuil pivoine…

Je demande que ce soit pris en compte et que toutes les mesures nécessaires soient adoptées pour la préservation des espèces encore présentes. Cela fait partie de notre patrimoine naturel et la commune a le devoir d’en tenir compte.

Je veux exprimer mon souci concernant la protection de la nature à Bois-le-Roi et suis en **accord avec l'analyse et les solutions proposées par l’association Touche Pas A Mon P'tit Bois**. **Je demande que ses recommandations soient adoptées dans ce PLUI.**

Je vous prie d'agréer,Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Commissaires, ma considération distinguée.

*Signature : Monsieur/Madame \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*